

rent sur le choix du jour où il sera pendu, veuillez voir si d'aujourd'hui en un mois ne tombe pas un dimanche. Le greffier fait cette recherche, et dit que la date indiquée correspond au jeudi. Le juge : Eh bien, monsieur Green, si cela vous convient, vous serez pendu d'aujourd'hui en un mois à midi. L'atorney-général : Je fais remarquer à M. le président qu'il est d'usage, dans des circonstances comme celle-ci, de prononcer une sentence développée, afin de faire comprendre au condamné la gravité de sa position, de lui inspirer le remords de son crime et de le préparer à subir le jugement qui l'attend dans le monde où il va. Le juge : Oh ! monsieur l'atorney-général, M. Green comprend parfaitement tout cela. N'est-ce pas, monsieur Green ? Green : Certainement ! certainement ! Un mois après ce colloque si curieux, Green a été pendu, et nous correspondons ajoute que le supplicé paraissait moins résigné que le condamné.

LA COMPAGNIE LYONNAISE, 37, boulevard des Capucines, met en vente en ce moment une magnifique collection de châles français dont les dessins sont extraits des plus beaux cachemires arrivés récemment des Indes et qu'elle a fait fabriquer pour la saison d'hiver. Les cachemires de France et de l'Inde sont marqués à la Compagnie Lyonnaise, en CHIFFRES CONNUS.

MM. Ch. Christoffe et Co prient les personnes qui désireraient acheter des produits de leur manufacture de lire la note insérée à la 4^e page de ce journal.

Bourse de Paris du 5 Janvier 1857. Table with columns for 'Au comptant', 'Fin courant', and 'Hausse/Baisse' with various numerical values.

AU COMPTANT. Table listing various financial instruments like 'FONDS DE LA VILLE, ETC.', 'Oblig. de la Ville', and their corresponding values.

A TERME. Table listing financial instruments with 'Cours', 'Plus haut', 'Plus bas', and 'Cours' columns.

CHEMINS DE FER COTÉS AU PARQUET. Table listing railway routes such as 'Paris à Orléans', 'Paris à Lyon', and their prices.

L'Annuaire et almanach du Commerce, pour 1857, publié par MM. FIRMIN DIDOT FRÈRES, vient d'être mis en vente. Chaque année on y remarque d'importantes améliorations. L'extension que prend le commerce dans toutes les parties du monde, rend ce livre de plus en plus indispensable à tous les commerçants, industriels, administrateurs,

et même à tous les gens du monde, auxquels il épargne une grande perte de temps, puisqu'il leur indique l'adresse de plus de 100,000 habitants de Paris, classés par noms, par rues et par professions. Outre le tarif des douanes françaises, on y trouve le tarif des douanes russes, le prix des dépêches télégraphiques de Paris pour les départements et pays étrangers.

A dater du 2 janvier 1857, MM. LÉOPOLD LUNEL et ÉMILE NOBZY, d'un commun accord, ont rompu les rapports d'intérêts qui existaient entre eux pour les valeurs industrielles.

M. Émile Norzy est chargé de la liquidation du SARAGOSSE.

AVIS AU PUBLIC. A l'époque du jour de l'an, nous croyons être agréable à nos lecteurs en les engageant à consulter, pour leurs acquisitions d'ouvrages, le GUIDE DES ACHETEURS. Le grand choix, l'élégance et les prix modérés des articles annoncés dans ce tableau, les dispenseront d'aller de maison en maison, incertains et non satisfaits, car ils peuvent se fixer d'avance dans les mille spécialités qu'ils trouveront annoncées.

AVIS AU COMMERCE. — DE LA PUBLICITÉ. On sait que la publicité est devenue la base et le plus sûr moyen de toute réussite commerciale, et de tous les modes de publicité, celui des journaux est incontestablement le plus efficace; aucune relation ne saurait le remplacer. Mais l'empressement du commerce pour ce genre de propagande a produit l'augmentation progressive du tarif des journaux; de cette augmentation est venue l'insécurité et parfois même l'impossibilité où se trouvent certaines personnes de faire connaître d'une manière satisfaisante, et par une publicité intelligente, leur commerce ou leur industrie.

Il fallait donc trouver le moyen de rendre cette publicité abordable à tous et productive, quoiqu'un peu de frais. Le Guide des ACHETEURS, créé par MM. NORBERT ESTIBAL et fils, fermiers d'annonces, 12, place de la Bourse (3^e année), est la solution de ce problème, car, au moyen de cette combinaison d'annonces, chaque négociant peut, dans sept des principaux journaux de Paris, dont le choix embrasse toutes les classes de la société, peut, disons-nous, placer et faire parvenir sûrement son nom, son adresse et sa spécialité, en un mot la carte de sa maison, au domicile de plus de 100,000 lecteurs, tant à Paris que dans les départements et l'étranger, et cela dans des conditions de bon marché et d'économie qu'aucune autre publicité ne saurait offrir, puisqu'une annonce permanente, donnée dans le Guide des ACHETEURS, ne coûte que 60 centimes par jour, payable sur justification, 48 francs par mois, soit 216 fr. par an.

Ventes immobilières.

AUDIENCE DES CRIÉES.

MÉTairie DES RUAUX.

Etude de M. DE BÉNAZE, avoué à Paris, rue Louis-le-Grand, 7. Vente sur licitation, en l'audience des criées du Tribunal civil de la Seine, le 28 janvier 1857. De la MÉTairie DES RUAUX, sise communes de Perre et de Heaulme, arrondissement de Vitry (Ill-et-Vilaine), et de Laval (Mayenne), composée de bâtiments d'exploitation, terres labourables, prés et bois. Superficie, environ 23 hectares 84 ares. Cette métairie est louée jusqu'au 1^{er} novembre 1866, moyennant 600 fr. Mise à prix : 45,000 fr. S'adresser pour les renseignements : 1^o A M. DE BÉNAZE, dépositaire des titres et d'une copie de cahier des charges; 2^o A M. Coulon, avoué, rue Montmartre, 33; 3^o A M. Galin, notaire, rue Saint-Marc-Feydeau, 20; 4^o A M. Gontier, gardien-surveillant à Ernée; 5^o Et sur les lieux, au fermier. (6358)

MAISON RUE DE LA SOURDIÈRE.

Etude de M. PETIT, avoué à Paris, rue Montmartre, 129. Vente sur licitation, en l'audience des criées du Tribunal civil de la Seine, le mercredi 14 janvier 1857. D'une MAISON sise à Paris, rue de la Sourdière, 34. Revenu net actuel susceptible d'augmentation, 43,650 fr. Mise à prix : 160,000 fr. S'adresser pour les renseignements : 1^o Audit M. PETIT; 2^o Sur les lieux, au concierge. (6340)

MAISON RUE VANNEAU.

Etude de M. VIGIER, avoué à Paris, quai Voltaire, 17. Vente en l'audience des criées du Tribunal de la Seine, le mercredi 28 janvier 1857. D'une MAISON à Paris, rue Vanneau, 41, au coin de la rue de Babylone sur laquelle elle porte le n^o 40. Mise à prix : 70,000 fr. Revenu brut : 9,430 fr. S'adresser : 1^o A M. VIGIER, avoué poursuivant; 2^o A M. Du Roussel, notaire, rue Jacob, 48; 3^o Et à M. Frémy, notaire, rue de Lille, 11. (6363)

GUIDE DES ACHETEURS.

Publié par MM. NORBERT ESTIBAL et fils, fermiers d'annonces, 12, place de la Bourse. A la Laiterie Anglaise (fam. d'York). Ameublement de luxe. Bonnetterie, Chemises, Gravates. Encadrements. Papiers peints. MALADIES DU SANG et de la peau, guérison complète. Photographies, Stéréoscopes. Pianos. Restaurateurs. Spécialité de Pipes écume mer. Tailleur. Vins fins et liqueurs.

CHAMBRES ET ÉTUDES DE NOTAIRES.

MAISON RUE DE LA HARPE.

Adjudication même sur une seule enchère, en la chambre des notaires de Paris, par le ministère de M. DU ROUSSET, l'un d'eux, le mardi 27 janvier 1857, à midi. D'une grande MAISON à Paris, rue de la Harpe, 7. Revenu net par bail authentique, 3,500 fr. Mise à prix : 40,000 fr. S'adresser audit M. DU ROUSSET, notaire à Paris, rue Jacob, 48. (6356)

MAISON A PARIS.

Adjudication même sur une seule enchère, en la chambre des notaires de Paris, place du Châtelet, par le ministère de M. HATIN, l'un d'eux, le mardi 20 janvier 1857. D'une MAISON à Paris, passage de l'Entre-pôt des Marais, 3. A la proximité du Château d'Eau (boulevard St-Martin), et à 30 mètres environ du boulevard projeté du Nord. Revenu brut : 8,036 fr. A la charge d'une annuité au Crédit foncier pendant 46 ans et demi d'une somme de 2,430 fr. Et en outre sur la mise à prix de 43,000 fr. S'adresser pour visiter les lieux, au concierge; Et pour les renseignements, à M. Doré, rue du Bouloi, 21; Et à M. HATIN, notaire, rue Neuve-des-Petits-Champs, 77. (6367)

Ventes mobilières.

NUE-PROPRIÉTÉ.

Adjudication par le ministère et en l'étude de M. PERSIL, notaire à Paris, sise rue de la Paix, 26, le 16 janvier 1857, à trois heures de relevée, de la NUE-PROPRIÉTÉ de 3,322 fr. 30 c. de rente à 4 1/2 p. 100 sur l'Etat. L'usufruitière est née le 18 janvier 1785. Mise à prix : 30,000 fr. L'adjudication aura lieu même sur une seule enchère. S'adresser audit M. PERSIL, notaire. (6366)

Ventes par autorité de justice.

Le 3 janvier. En l'hôtel des commissaires-priseurs, r. Rossini, 6. Consistant en : (27) Camisoles, jupe en laine, bonnets, et autres

COMPAGNIE VIRGINIENNE DU GUYAUDOT.

En exécution des art. 26, 34, 36, 38 et 41 des statuts sociaux, le gérant de la C^{ie} Virginienne du Guyaudot a l'honneur de convoquer MM. les actionnaires pour le lundi 26 du courant, à midi, au siège de la société, 30, rue de la Ferme-Mathurins, à l'effet de reconstruire le conseil de surveillance, si besoin est, prendre connaissance des affaires de la société, recevoir et arrêter les comptes du gérant, délibérer sur la dissolution de la société, conformément aux art. 4, 43 et 44 desdits statuts, et nommer un liquidateur. Les dépôts d'action seront reçus les 2^o, 21 et 22 courant, de midi à 2 heures. (17080)

C^{ie} FONCIÈRE DU RAINCY.

MM. les actionnaires de la Compagnie foncière du Raincy (société Bigard-Fabre et C^o), sont convoqués en assemblée extraordinaire, dans les salons de l'hôtel d'Osmond, rue Basse-du-Rempart, n^o 8, à Paris, pour le samedi 17 janvier 1857, à 2 heures, à l'effet : 1^o D'entendre le rapport du gérant, et celui du conseil de surveillance, sur la situation de la société au 31 décembre 1856; 2^o De délibérer, s'il y a lieu, sur les modifications statutaires qui pourraient être proposées, conformément à l'article 47 des statuts. Pour assister à l'assemblée, il faut être propriétaire de 30 actions. La justification des actions, le visa, et la délivrance des cartes d'admission, s'effectueront au siège social, rue du Faubourg-Poissonnière, 3, à Paris, jusqu'au 13 janvier 1857. Le gérant, BIGARD-FABRE et C^o. (17081)

COMPTOIR GÉNÉRAL DU CLERGÉ.

MM. les actionnaires du Comptoir général du clergé sont convoqués au siège social, place Saint-Sulpice, 6, à Paris, pour le 22 janvier courant, à midi précis, afin de procéder à l'élection définitive des membres du conseil de surveillance de ladite société. Le gérant, RIGAUD et C^o. (17082)

COMPAGNIE GÉNÉRALE D'AFFICHAGE ET D'ANNONCES.

L'assemblée générale des actionnaires de la Compagnie générale d'affichage et d'annonces est convoquée extraordinairement pour le 22 janvier courant, 7 heures du soir, au

pour les sept journaux; trois cent soixante publications. On souscrit au Comptoir général d'annonces, chez MM. N. Estibal et fils, fermiers d'annonces, éditeurs exclusifs du Guide des ACHETEURS, place de la Bourse, 12, à Paris. — Ce soir, au Théâtre impérial Italien, la Traviata, opéra en trois actes de M. Verdi, chanté par M^{lle} Piccolomini, MM. Mario et Graziani. — Incassament Rigoletto. — A l'Opéra-Comique, pour les débuts de M. Berthelier, Maître Pathelin, joué par MM. Couderc, Prilleux, Berthelier, Cabel, Lemaire, M^{me} Réville, Decroix et Talmon; précédé de Jean de Paris; on finira par les Rendez-vous bourgeois. — Opéra. — Aujourd'hui, relâche pour la répétition générale de la Réclame, comédie en cinq actes, en prose, dont l'interprétation est confiée à MM. Tisserant, Kine, Laray, Tiron et M^{lle} Ramelli.

SPECTACLES DU 6 JANVIER.

OPÉRA. — FRANÇAIS. — Tartuffe, le Légataire. OPÉRA-COMIQUE. — Jean de Paris, Maître Pathelin. ODÉON. — Maître Favilla, la Bourse. ITALIENS. — La Traviata. THÉÂTRE-LYRIQUE. — La Reine Topaze. VAUDEVILLE. — Les Faux Bonshommes. GYMNASSE. — Le Verron de la Reine. VARIÉTÉS. — Lanterne magique, pièce curieuse. PALAIS-ROYAL. — L'Homme blasé, les Marrons glacés. PORTE-SAINT-MARTIN. — Le Fil de la Nuit. AMBIGU. — Le Secret des Cavaliers. GAITÉ. — La Fausse Adultere. CIRQUE IMPÉRIAL. — Le Château des Ambrrières. FOLIES. — Allons-y gaiement. DELASSEMENTS. — Le Boulanger à des écus, Mon ami Dupont. LUXEMBOURG. — Les Mystères de l'été, Tout pour les filles. FOLIES-NOUVELLES. — Le Calfat, les Trois Troubadours. BOUFFES PARISIENS. — Six Demoiselles à marier, le Financier. ROBERT-HOUDIN (boul. des Italiens, 8). — Tous les soirs à 8 h. CONCERTS MUSARD. — Tous les soirs, de sept à onze heures, concert-promenade. Prix d'entrée : 1 fr. JARDIN-D'HIVER. — Fête de nuit tous les mercredis. SALLE VALENTINO. — Soirées dansantes et musicales, les mardis, jeudis, samedis et dimanches. SALLE STE-CÉCILE. — Bal les lundis, mercredis et dimanches. Tous les vendredis, grande soirée parisienne jusqu'à minuit.

Imprimerie de A. GUYOT, rue Neuve-des-Mathurins, 18.

siège social, rue Pagevin, 8, afin de renouveler son conseil de surveillance, entendre les rapports, approuver les comptes, et délibérer sur les propositions qui lui seront soumises.

Pour faire partie de l'assemblée générale, il faut être porteur d'un moins vingt actions, lesquelles devront être déposées à la caisse de la société avant le 17 courant. Paris, 4 janvier 1857. (17086) Le gérant, B. CAUMONT.

A LOUER terrain propre à bâtir, nouveau quartier des Martyrs, donnant rue des Martyrs, de la Tour-d'Auvergne et Neuve-Coguenard. S'adresser au gardien et à M. Leblant, 54 bis, Faubourg-Montmartre. (17030)

RESTAURANT PASSOIR.

41, FAUBOURG DU TEMPLE, 11. Beaucoup de monde croit que la maison du RESTAURANT PASSOIR a été comprise dans les démolitions faites à l'entrée du faubourg du Temple. Il n'en est rien. Cet établissement n'a été seulement à supporter que les travaux causés par la reconstruction d'une maison voisine. Le propriétaire du Restaurant prévient sa clientèle que les réparations, complètement terminées, lui permettent de la recevoir comme par le passé. (17084)

JUPONS A INOXIDABLES.

en toutes étoffes) supprimant les crinolines et jupons empesés; faciles à démonter pour le blanchissage. — L. HUTEAU, inventeur breveté, 72, rue Montmartre. — Mercerie, articles pour tailleurs. (16935)

ACHATS ET VENTES DE RENTES.

et d'actions, placement de fonds en REPORTS sur valeurs de premier ordre. S'ad. à M. KYSAEUS junior, banquier, place de la Bourse, 10, la demande de son prospectus. (17002)

NETTOYAGE DES TACHES.

Sur la soie, le velours, la laine, sur toutes les étoffes et sur les gants de peau par la BENZINE-COLLAS. Dauphine, 8, Paris. Médaille à l'Exposition universelle. (17073)

Les Annonces, Réclames industrielles ou autres, sont reçues au bureau du Journal.

ORFÈVRERIE CHRISTOFLE

Manufacture à Paris, 56, rue de Bondy; — Succursale à Carlsruhe.

NOTE A CONSULTER

PAR LES PERSONNES QUI HÉSITENT ENCORE A SE SERVIR DE CETTE ORFÈVRERIE.



Marque de la fabrique: CH. CHRISTOFLE et C. ORFÈVRERIE ARGENTÉE. GALVANOPLASTIE MASSIVE ET RONDE BOSSE.

C'est en 1842 que notre établissement a été fondé, et au milieu de luttes incessantes nous avons réussi à créer une grande industrie destinée à faire pénétrer dans les diverses classes de la société un modeste bien-être...

Si on appliquait le même calcul aux autres pièces d'orfèvrerie sorties de notre fabrique, et dont le chiffre égale, comme vente, mais dépassé beaucoup, comme prix, celui des couverts, on arrive à un chiffre dépassant 260,000,000 de francs.

Un calcul bien simple démontrera que l'intérêt du capital économisé par l'achat de notre orfèvrerie suffit pour en couvrir en peu de temps la valeur intégrale.

« Tout le monde sait que, si l'industrie du plaqué a beaucoup souffert, si elle a décliné en partie, cela tient principalement à l'anarchie de la fabrication, à ce qu'on a pu faire de tout contrôle, livrée à une variété de titres arbitraires, sans qu'il y eût aucun moyen sérieux de se rattacher à des données fixes, éprouvées, connues.

Dans les départements: Foix, Tralain; Grasse, Laugier; Mulhouse, Contier Schermer et fils; Nancy, Alfred Dauteré; Nantes, A. Boissier; Narbonne, Emile Canes; Nérac, Velly jeune; Nîmes, P. Potti fils; Noyers, X. Maurin; Orange, Sautel; Orléans, Senier et C.; Pamiers, Veuve Tissiere; Périgueux, Faure; Pithiviers, Gallier; Fuy (le), Vallat-Fornier; Quimper, Caron; Rennes, P. Petit; Roanne, Defforges fils; Rodez, G.-A. Fontana; Roubaix, Sicaury; Rouen, Gravrand; Saint-Brieuc, A. Desury fils; Saint-Etienne, V. Sigaud.

« Il serait déplorable que l'argenterie électro-chimique tombât dans un pareil désordre par suite d'abus analogues. Aujourd'hui, le brevet d'un fabricant contemporein éloignerait-on la confusion des langues? sur quelles bases solides fonderait-on la confiance publique, en la préservant d'erreurs involontaires? Le jury de l'Exposition universelle n'a-t-il pas confirmé cette opinion du jury de 1849, en nous décernant la grande Médaille d'Honneur? Nous priions toutes les personnes qui s'intéressent à notre entreprise de vouloir bien prendre note que, bien que la plus grande partie des commerçants de Paris viennent s'approvisionner dans notre fabrique, nous engageons ceux qui n'ont pas de relations déjà établies à s'adresser aux maisons ci-dessous désignées, qui n'ont pas de passé avec nous obligé à ne vendre que nos produits.

Dans ces honorables maisons, elles seront au moins certaines de ne pas être victimes de l'abus qu'on a trop souvent fait de notre nom et des diverses dénominations qu'il plait à la concurrence de donner à une industrie que nous seuls avons créée en France.



Marque de la fabrique: CH. CHRISTOFLE et C. 3 médailles d'or aux Expositions nationales de 1839, 1844 et 1849. Grande médaille d'honneur à l'Exposition universelle.

Nos représentants sont: à PARIS, MM. BOISSEUX, 26, rue Vivienne; — THOMAS et C., 35, boulevard des Italiens; — C. HALPHEN et C., 4, rue d'Hauteville; 128, Palais-Royal; 21, boulevard Montmartre; 13, boulevard St-Denis; 43, boulevard des Capucines; — G. PICAULT, 46, rue Dauphine.

DANS LES DÉPARTEMENTS:

- List of departments and their representatives: Foix, Tralain; Grasse, Laugier; Mulhouse, Contier Schermer et fils; Nancy, Alfred Dauteré; Nantes, A. Boissier; Narbonne, Emile Canes; Nérac, Velly jeune; Nîmes, P. Potti fils; Noyers, X. Maurin; Orange, Sautel; Orléans, Senier et C.; Pamiers, Veuve Tissiere; Périgueux, Faure; Pithiviers, Gallier; Fuy (le), Vallat-Fornier; Quimper, Caron; Rennes, P. Petit; Roanne, Defforges fils; Rodez, G.-A. Fontana; Roubaix, Sicaury; Rouen, Gravrand; Saint-Brieuc, A. Desury fils; Saint-Etienne, V. Sigaud.

A L'ÉTRANGER:

- List of foreign cities and their representatives: Havane, G.-B. Haase; Heidelberg, J.-A. Ernst; Liège, S.-V. Mauche et C.; Malte, U. Saissy; Mannheim, Joseph Barth; Messine, Verona et Messineo; Naples, Cesare del Prato et fils; New-York, G. G. G. G. G.; Orange, H. et V. Gent; Palerme, A. Merle; Rome, S.-V. Mauche et C.; Saint-Etienne, V. Sigaud.

La publication légale des Actes de Société est obligatoire dans la GAZETTE DES TRIBUNAUX, le DROIT et le JOURNAL GÉNÉRAL D'AFFICHES.

SOCIÉTÉS.

Etude de M. H. COURCELLE, agréé à Rouen. D'un acte sous signatures privées, en date à Rouen du vingt-deux décembre mil huit cent cinquante-six, enregistré le vingt-six du même mois, et lui double entier...

siège est établi à Paris, rue de Valenciennes, 40, et ayant pour objet la construction et la vente d'une machine servant à confectionner les bobines de fil pour les tisseurs. Il appert: Que le siège social de la société, établie le 10 janvier 1857, est à Paris, rue de Valenciennes, 40, à Paris, et demeure transféré à Paris, rue de Valenciennes, 40, le 10 janvier 1857...

qui Jemmapes, 36, ont procédé jusqu'au premier juillet mil huit cent cinquante-sept la durée, qui devait expirer le premier janvier précédent, de la société formée entre eux pour le commerce des matières, par acte passé devant ledit M. Massion, le onze décembre mil huit cent quarante-six, sous la raison sociale de JEMMAPES et C., dont le siège est à Paris, rue de Valenciennes, 36, et à Marseille, rue Berrier, 10. Pour extrait: Signé: MASSION. (3655)

D'un acte sous signatures privées, fait double à Paris le vingt-neuf décembre mil huit cent cinquante-six, portant cette mention: Enregistré à Paris le deux janvier mil huit cent cinquante-sept, folio 133, recto, case 5, reçu six francs, double décade comptée, signé Pomme. Entre M. Joseph-Henri FORTEAU, commis-négociant, demeurant à Paris, rue de Valenciennes, 42, et M. Henri-Joseph GUÉRIN, ancien marchand bonnetier, demeurant aussi à Paris, rue Saint-Denis, 192. Il appert: Que la raison sociale de la société est à Paris, rue Saint-Denis, 192. Que chaque associé est autorisé à signer les affaires sociales; que, en conséquence, la signature sociale appartiendra à MM. Forteau et Guérin, qui ne pourront en faire usage pour les besoins de la société. Pour extrait conforme: B. BADEL. (5657)

D'un acte sous signatures privées, en date du vingt-deux et trente et un décembre mil huit cent cinquante-six, enregistré, il appert: Que la raison sociale de la société est à Paris, rue de Valenciennes, 42. Que les obligations qui auront une cause commerciale pourront être signées par l'un ou l'autre des associés; que, en outre, les obligations qui auront une cause commerciale, et qui ne seraient revêtus de la signature sociale, n'auraient pas pour cause une opération de commerce relative aux affaires de la société, et que les porteurs de ces billets, obligations ou autres engagements n'auraient qu'à se adresser à l'associé qui les a émis. Pour extrait conforme: B. BADEL. (5658)

D'un acte sous signatures privées, en date du vingt et un décembre mil huit cent cinquante-six, enregistré, il appert: Que la raison sociale de la société est à Paris, rue de Valenciennes, 42. Que les obligations qui auront une cause commerciale pourront être signées par l'un ou l'autre des associés; que, en outre, les obligations qui auront une cause commerciale, et qui ne seraient revêtus de la signature sociale, n'auraient pas pour cause une opération de commerce relative aux affaires de la société, et que les porteurs de ces billets, obligations ou autres engagements n'auraient qu'à se adresser à l'associé qui les a émis. Pour extrait conforme: B. BADEL. (5659)

D'un acte sous signatures privées, en date du vingt-trois décembre mil huit cent cinquante-six, enregistré, il appert: Que la raison sociale de la société est à Paris, rue de Valenciennes, 42. Que les obligations qui auront une cause commerciale pourront être signées par l'un ou l'autre des associés; que, en outre, les obligations qui auront une cause commerciale, et qui ne seraient revêtus de la signature sociale, n'auraient pas pour cause une opération de commerce relative aux affaires de la société, et que les porteurs de ces billets, obligations ou autres engagements n'auraient qu'à se adresser à l'associé qui les a émis. Pour extrait conforme: B. BADEL. (5660)